

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Frédéric, tenue le 6 juillet 2020, à 19 h 30, à la salle du conseil, situé au 850, rue de l'hôtel de ville à Saint-Frédéric.

Sont présents monsieur le maire Martin Nadeau, les conseillères Anne-Marie Lachance, Johanne Giguère et Lucie Gilbert ainsi que les conseillers Jean-Denis Vachon, Michel Fortin et Michel St-Pierre, tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.
Cathy Poulin fait fonction de secrétaire.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte.

2020-07-1141 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lucie Gilbert et résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant au point 13 b) Régie incendie

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-07-1142 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1ER JUIN 2020

Il est proposé par Michel Fortin et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er juin 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-07-1143 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUIN 2020

Il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 juin 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-07-1144 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel St-Pierre et résolu :

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes pour un montant de 182 737.02\$ (chèques numéro 20 894 à 20 905 + dépôts directs numéro 836 à 864 + virements du 28 mai au 1er juillet 2020).

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

COURTE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-07-1145

NOMINATION OFFICIELLE DE LA RUE GAGNÉ (NOUVELLE DEMANDE À LA COMMISSION DE TOPONYMIE)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal détient le pouvoir d'accorder des noms permettant l'identification de rues publiques et privées;

CONSIDÉRANT la nécessité d'officialiser la nouvelle rue construite dans le parc industriel;

En conséquence, il est proposé par Anne-Marie Lachance et résolu :

QUE la nouvelle rue soit nommée *RUE GAGNÉ*;

QU'UNE demande soit effectuée à la Commission de la Toponymie afin d'officialiser le nom de cette rue.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-07-1146

VOLONTÉ DE LA MUNICIPALITÉ À CÉDER DU TERRAIN AU CPE EN VUE D'UN FUTUR PROJET D'AGRANDISSEMENT

ATTENDU QUE le CPE Au Jardin de Dominique est présent dans notre communauté depuis 2010 grâce à l'implication de la Chambre de Commerce de Saint-Frédéric et la Municipalité Saint-Frédéric;

ATTENDU QU'il gère présentement 52 enfants dans son installation appelée CPE Doux-Jardin;

ATTENDU QUE ce ne sont pas seulement des familles de Saint-Frédéric qui bénéficient de ce service, mais plusieurs familles de municipalités environnantes;

ATTENDU QU'il y a présentement 113 places sur la liste d'attente pour l'installation de Saint-Frédéric seulement;

ATTENDU le désir du CPE Au Jardin de Dominique d'augmenter le nombre de places afin de répondre à la demande grandissante des familles afin de passer de 52 à 80 places offertes;

ATTENDU QUE l'agrandissement nécessiterait une superficie de terrain supplémentaire de 300 mètres carrés, soit 150 mètres carrés pour l'agrandissement de l'immeuble et 150 mètres carrés pour l'agrandissement de la cour de jeu extérieure;

ATTENDU QUE la municipalité a du terrain disponible dans le parc municipal, situé en arrière du CPE;

ATTENDU QUE le conseil juge que la demande de terrain est très raisonnable et qu'elle ne dénaturera pas le parc municipal qui est un bien collectif;

En conséquence, il est proposé par Jean-Denis Vachon et résolu :

QUE le conseil municipal confirme sa volonté de céder du terrain gratuitement au CPE Au Jardin de Dominique dans le cadre d'un éventuel projet d'agrandissement;

QUE la Municipalité Saint-Frédéric demande une résolution d'appui à la MRC Robert-Cliche à l'effet que ce projet d'agrandissement est une priorité dans la région.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-07-1147

RÈGLEMENT RM-SQ-01 SUR LE COLPORTAGE ET LA SOLLICITATION

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales permet d'adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population et pour exiger de tout commerçant itinérant l'obtention d'un permis préalable à l'exécution de son activité;

ATTENDU QU'il est compatible avec le bien-être général de la population de la municipalité que les personnes et organismes qui font de la sollicitation de porte-à-porte ou de la vente itinérante sur son territoire soient assujettis à une réglementation afin de préserver la tranquillité des citoyens;

ATTENDU QU'il n'y a toutefois pas lieu de limiter les activités des organismes dont est notoirement reconnue la mission régionale, provinciale, nationale ou internationale en matière philanthropique, culturelle, sociale ou sportive;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 par monsieur le conseiller Michel St-Pierre;

ATTENDU QU'aucun changement n'a été apporté depuis le dépôt au projet de règlement;

En conséquence, il est proposé par Michel St-Pierre et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric adopte le règlement RM-SQ-01 relatif au colportage et à la sollicitation;

QUE le règlement RM-SQ-01 pouvant être consulté sur les heures d'ouverture du bureau municipal, est comme s'il était ici au long récit.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-07-1148

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 4 219 747

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le lot 4 219 747;

ATTENDU QUE le propriétaire souhaite construire un nouveau bâtiment qui consiste en une plate-forme à fumier avec toit rigide ainsi qu'une partie servant d'étable solaire en plus d'augmenter le cheptel sur place;

ATTENDU QUE le cheptel passera de 65 U.A. à 122 U.A.;

ATTENDU QUE selon l'article 197 du règlement de zonage 297-15 la distance à respecter avec une résidence voisine selon le projet déposé et le cheptel projeté est de 36.7 mètres;

ATTENDU QUE le point le plus rapproché du lieu d'élevage à la résidence du 605 rue Saint-Olivier se trouve à 30.48 mètres;

ATTENDU QUE le propriétaire demande la dérogation suivante :

Dérogation à l'article 197 du règlement de zonage 297-15 dans le but de réduire la distance à respecter avec la résidence à 30,48 mètres tandis que la norme est de 36.7 mètres.;

ATTENDU QUE la différence entre la norme et la distance demandée est de 6.22 mètres (11 %);

ATTENDU QUE les membres du CCU considèrent que le bâtiment le plus rapproché est déjà existant et que le projet déposé se situe vers l'arrière du bâtiment;

ATTENDU QUE les membres du CCU considèrent que la présence du toit rigide par-dessus la plate-forme a pour effet de diminuer la distance à respecter ainsi que les problèmes de cohabitation des usages;

ATTENDU QUE la demande de dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation ne vise pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de santé publique ;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation considérant que l'écart entre les dispositions normatives de la réglementation et la dérogation souhaitée peut être considéré comme mineure et que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur ;

En conséquence, il est proposé par Michel Fortin et résolu :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 4 219 747 à la condition qu'une entente écrite soit signée avec le propriétaire du 605 rue St-Olivier, à l'effet qu'il est en accord avec cette dérogation.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-07-1149

CONTRAT D'ENTRETIEN DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la municipalité a demandé des offres de services pour l'entretien du centre communautaire pour une période de trois ans, soit du 1er août 2020 au 31 juillet 2023;

ATTENDU QUE deux offres de services ont été reçues, soient :

Les Entretiens Jonathan Faucher	34 630.12\$ (taxes nettes)
Johannie Lessard	30 000.00\$ (sans taxe)

En conséquence, il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

QUE le contrat d'entretien du centre communautaire soit donné au plus bas soumissionnaire, soit Johannie Lessard, pour un montant de 30 000\$ pour une période de trois ans;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ce contrat.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

SUIVI DU PROJET DE MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE

2020-07-1150

Avis de motion et projet de règlement d'emprunt

La conseillère, Lucie Gilbert, donne un avis de motion à l'effet qu'il y aura, à une séance ultérieure du conseil, adoption du règlement 352-20 décrétant un emprunt de 490 295\$ pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux du projet de mise aux normes de l'eau potable.

RAPPORT DES COMITÉS

O.M.H.

2020-07-1151

Nomination d'un membre sur le conseil d'administration de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière

Il est proposé par Johanne Giguère et résolu :

QUE le conseiller Michel Fortin soit nommé membre du conseil d'administration de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière à titre de représentant de la Municipalité Saint-Frédéric et de la MRC Robert-Cliche pour un mandat de deux ans.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

2020-07-1152

Adoption du budget 2020 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière

Il est proposé par Michel Fortin et résolu :

QUE la Municipalité Saint-Frédéric adopte les budgets 2020 initial et révisé 1 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière aux montants respectifs de 70 940\$ et 79 690\$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Régie incendie

Les visites de prévention du service incendie devaient avoir lieu cette année à Saint-Frédéric. Considérant la situation en lien avec le Covid-19, celles-ci sont remises à l'an prochain.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

VARIA

Rien à ajouter.

2020-07-1153

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Anne-Marie Lachance et résolu :

De lever l'assemblée à 20h10.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents.

Maire

Directrice générale